

Q. N'y a-t-il pas d'autres entrées dans les livres se rapportant à cette entrée des \$22,000 ?—R. Pas que je sache. Il me faudrait consulter mon grand-livre ; (après avoir cherché :) je trouve au grand-livre, exhibit " M 3," à la page 104, l'entrée suivante :

" O. E. Murphy, 30 septembre 1884, billets N^o (page 69,
livre de caisse).....\$5,000

Par M. Baker :

Q. Cette entrée se rapporte à quoi ?—R. Je ne peux pas trouver qu'elle se rapporte à autre chose qu'à l'entrée des \$22,000.

Par M. Davies :

Q. Comment en êtes-vous arrivé à cette conclusion ?—R. Parce que j'ai aidé à faire le travail, c'est-à-dire que cette année-là j'ai aidé les auditeurs chargés d'apurer les livres pour l'année précédente.

Q. D'après vos renseignements et d'après les connaissances que vous avez comme teneur de livres et comme ayant aidé les auditeurs cette année-là, en êtes-vous venu à la conclusion que ces \$5,000,—se rapportent à et forment partie des \$22,000 ?—R. Oui, monsieur.

Par le président :

Q. De quelle écriture est cette entrée de \$5,000 ?—R. Au meilleur de ma connaissance, je crois que c'est de l'écriture de M. Shea.

Q. Qui est ce M. Shea ?—R. Il a été l'un leurs teneurs de livres.

Q. Où peut-on le trouver aujourd'hui ?—R. Je crois qu'il demeure à St-Catharines.

Q. Et ces deux autres entrées dans le journal, de quelle écriture sont-elles ?—R. Je crois qu'elles sont de la mienne.

Q. Toutes ces entrées dans le journal ont été faites d'après les ordres de O. E. Murphy ?—R. Oui, monsieur.

Par M. Tarte :

Q. Voulez-vous prendre connaissance de deux entrées faites à la page 69, livre de caisse exhibit " K 3. "

" 30 septembre 1884—O. E. Murphy, billet n^o 2, \$5,000.

" N. K. Connolly, billet n^o 3, \$5,000."

Ne connaissez-vous rien en ce qui concerne ces items ?—R. Pas plus qu'en ce qui concerne les autres. Je n'ai eu aucune connaissance de ces items.

Par le président :

Q. Est-ce que le second billet est une partie de l'item des \$22,000 ?—R. Non, il ne l'est pas.

Par M. Tarte :

Q. Jurez-vous positivement qu'il n'a aucune relation avec les \$22,000 ?—R. Je ne peux pas le jurer positivement, parce qu'il n'a pas été fait par moi ou de mon temps.

Q. Avez-vous fait cette entrée vous-même ?—R. Je ne l'ai pas faite.

Q. Et vous compreniez ce qui concernait le premier billet de \$5,000 autant que vous compreniez le dernier ?—R. Je l'ai compris de cette manière.

Q. Lorsque vous aidiez les auditeurs à apurer les livres étiez-vous renseigné au sujet du 2^e \$5,000,—comme vous l'étiez au sujet du 1^{er} \$5,000 ?—R. Je n'étais pas renseigné du tout sur le 2^e \$5,000,—que je sache du moins. J'ai pu en arriver moi-même à une conclusion.

Q. Etiez-vous renseigné de quelque façon sur les deux billets ?—R. Je ne me rappelle pas. Je ne me rappelle pas avoir reçu aucun renseignement à ce sujet.

Q. Voulez-vous avoir l'obligeance de voir si vous n'avez pas une entrée concernant cet item de \$22,000, en avril 1885 ?—R. Je n'ai pas d'autres entrées.

Q. Je trouve une entrée à la page 199 de l'exhibit " F 3." Est-ce que cela se rapporte à la transaction des \$22,000 ou des \$25,000 ?—R. Il m'est impossible de